



## DECISION N°0020/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2025 DU 11.09.2025

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres N° 008/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2025 DU 06/08/2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes avec bloc toilette à l'école publique d'Adjela, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans l'arrondissement de Lomié, département du Haut Nyong, région de l'Est.

Financement : BIP/MINEPAT-Chapitre 94, Exercices 2025 et 2026, Imputation : 94 - 195 - 05 - 110000 - 523314.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;  
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu Le Décret N° 2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja ;  
 Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
 Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
 Vu l'arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;  
 Vu la décision N° 483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;  
 Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;  
 Vu l'Appel d'Offres N° 008/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2025 du 06/08/2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes avec bloc toilette à l'école publique d'Adjela, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans l'arrondissement de Lomié, département du Haut Nyong, région de l'Est ;  
 Vu la lettre N° 0079/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/s du 11/09/2025

DECIDE:

Article 1 : l'Appel d'Offres N° 008/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2025 du 06/08/2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes avec bloc toilette à l'école publique d'Adjela, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans l'arrondissement de Lomié, département du Haut Nyong, région de l'Est est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 17 SEPT. 2025....

Copie : ARMP



Le Coordonnateur

Blondeau Talatala